

[ GROUPES VÉTÉRINAIRES CONVENTIONNÉS ]

8

# Une autre approche du suivi sanitaire

**Favoriser le suivi sanitaire, la prévention et faciliter le respect des bonnes pratiques, tel est l'enjeu des groupes vétérinaires conventionnés. Un système qui a fait ses preuves en Rhône-Alpes.**



DR

Inventer un autre type de relation entre éleveurs et vétérinaires, notamment en supprimant le paiement à l'acte : c'est le pari des groupes vétérinaires conventionnés. Des éleveurs adhèrent à une association qui établit une convention avec un cabinet vétérinaire libéral. « L'absence de relation marchande au quotidien simplifie les rapports entre éleveurs et vétérinaires », indique Philippe Sulpice, animateur de la Fédération des éleveurs et vétérinaires en convention (Févec). Chaque éleveur paie annuellement une cotisation forfaitaire par animal, basée sur une unité d'intervention vétérinaire (UIV). Cette dernière correspond par exemple à une vache laitière et coûte environ 30 euros par an. Les médicaments sont vendus à prix coûtant avec une marge d'environ 15 %, permettant de couvrir les frais de gestion. Le Gaec Galipaud-Michel, situé à Burdigues dans la Loire, fait partie d'un de ces groupes (Covel). « Ce système

collectif permet de mutualiser les coûts vétérinaires, indique Laurent Galipaud. Quelle que soit l'importance des pathologies de l'année ou le niveau du suivi demandé, le coût reste le même. »

### ► Priorité à la formation des éleveurs

Par contre, les éleveurs doivent jouer le jeu et ne pas faire intervenir le vétérinaire à tout va pour garantir le bon fonctionnement du groupe. En fait, la majorité des interventions sont programmées sous forme de tournées. Les urgences ne représentent que 16 % des visites. En moyenne sur l'année, les vétérinaires effectuent environ une vingtaine de visites par élevage. « Les vétérinaires deviennent de vrais conseillers d'élevage. Notre relation est basée sur la confiance et la co-responsabilité, considère l'éleveur. Le vétérinaire connaît le niveau de chaque adhérent du groupe et sait si l'éleveur qui l'appelle est capable de gérer tel ou tel problème. »

Cette démarche participe à

**Dans les groupes vétérinaires conventionnés, les éleveurs paient une cotisation forfaitaire pour le service de conseil apporté par le vétérinaire.**

l'amélioration des pratiques sur les élevages. Pour faciliter le suivi sanitaire et les échanges avec les vétérinaires, les éleveurs disposent de différents outils d'enregistrement. Le tableau sanitaire permet notamment de lister les différentes pathologies intervenues. Les données de reproduction sont également répertoriées dans un planning linéaire. De son côté, à chaque visite, le vétérinaire fournit une ordonnance, même si aucun médicament n'a été délivré. Une fois saisi sur informatique, cela permet de récapituler à la fois les interventions vétérinaires réalisées et les médicaments prescrits. A partir de l'ensemble de ces données, quatre types de bilans annuels peuvent être réalisés : sanitaire, reproduction, interventions et consommation de médicaments

(curatifs et préventifs). Ces bilans sont commentés individuellement lors des visites d'élevage. Mais ils peuvent aussi être exploités en groupe pour tirer des bilans collectifs ou mettre en place des formations.

La formation et la prévention occupent une place prioritaire au sein de ces groupes. « L'éleveur est formé pour devenir le premier infirmier du troupeau. Il doit être capable de réaliser seul les gestes de base pour soigner les animaux sur les conseils du vétérinaire », précise Laurent. L'objectif est de rendre les éleveurs autonomes vis-à-vis des actes simples en suivant des protocoles établis et en les incitant à intervenir suffisamment tôt et à faire de la prévention. La formation est tout aussi présente lors des visites du vétérinaire. C'est l'occasion d'apprendre au quotidien dans le contexte de l'élevage, de sensibiliser les éleveurs au respect de la prescription, à la gestion de la pharmacie, à l'enregistrement des traitements...

EMELINE BIGNON

## [ CHIFFRES ] CLÉS

- La Fédération des éleveurs et vétérinaires en convention compte sept groupes actifs, essentiellement en Rhône-Alpes. Elle regroupe environ 1 100 élevages.
- En moyenne, pour un troupeau de 30 laitières et sa suite, les frais vétérinaires s'élèvent à 2 138 euros.

Févec, Le Thévenon,  
69 850 Saint-Martin-en-Haut –  
Tél./Fax : 04 78 19 14 40 –  
Email : fevec@wanadoo.fr